

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 V127 Vœu relatif à la démocratie participative et au pouvoir d'agir des Parisiens et des Parisiennes

Le Conseil de Paris,

Considérant le vœu relatif à la participation citoyenne déposé par les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris et les élu.e.s du groupe Génération.s

Considérant que la démocratie est un exercice et une exigence continue, qui doit s'incarner à toutes les phases de l'action publique, de la mise à l'agenda jusqu'à l'évaluation du projet ;

Considérant le succès global des dispositifs initiés entre 2014 et 2020 par la Ville de Paris (budgets participatifs, instances permanentes de participation, conférences et conventions citoyennes, etc.) et leur amélioration continue ;

Considérant l'engagement de la Maire de Paris de fixer un quart du budget d'investissement décidé par les habitantes et habitants ;

Considérant que la démocratie participative s'incarne par une pluralité de dispositifs permettant à chaque Parisienne et Parisien de participer à la hauteur de ses attentes ;

Considérant que le déploiement du programme des Volontaires de Paris et la mise en place prochaine de l'Assemblée Citoyenne offriront de nouveaux pouvoirs d'agir aux habitant.e.s ;

Considérant que la barrière de langage et de compétence constitue bien souvent un frein à la participation citoyenne, notamment dans les quartiers populaires ;

Considérant la vigilance constante de la municipalité pour associer toutes les Parisiennes et les Parisiens aux dispositifs de démocratie participative existants et à venir, avec une attention particulière à celles et ceux qui en sont le plus éloignés ;

Considérant l'engagement de la Ville en faveur des quartiers populaires et des 367 000 habitant.e.s qui y vivent dans les 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e arrondissements de Paris et les actions conduites pour favoriser leur participation effective aux politiques publiques ;

Considérant les campagnes d'information lancées par la Ville de Paris pour faire connaître les dispositifs de démocratie participative, particulièrement dans les quartiers populaires ;

Considérant l'intérêt plus particulier des conventions et conférences citoyennes mises en place à l'échelle locale et nationale, celles-ci permettant l'expression directe des citoyen.ne.s, d'approfondir le débat public et d'y impliquer largement toute la société par sa médiatisation ;

Considérant les bénéfices qu'apportent les panels, conventions et conférences citoyennes à l'action publique, par la responsabilité qu'elles donnent aux acteurs et actrices politiques et la possibilité de prendre des décisions éclairées et adaptées à l'ensemble des citoyen.ne.s de la société et acceptée par le plus grand nombre, et d'en rendre compte ;

Considérant que chacune des conférences citoyennes organisées par la Ville de Paris prévoit le tirage au sort des citoyens, l'information des citoyens sur les contours de leur mission, la rétribution des participants, leur formation assurée par des acteurs pluralistes, un temps de délibération, la rédaction d'un avis citoyen présenté devant les élus du Conseil de Paris et suivi d'une réponse de l'exécutif ;

Considérant les différentes conférences citoyennes déjà organisées par la Ville de Paris sur le Plan local d'urbanisme, la 5G, la location des meublés touristiques ou l'alimentation durable ;

Considérant que la conférence citoyenne lancée le 6 février 2021 autour de l'Alimentation durable a initié la mise en place d'un comité des garants, et que ce comité permet une analyse plus fine des enjeux, garantit le respect du droit à l'information et à la participation et du cadre éthique inhérent à ces démarches citoyennes ;

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu que :

- la Ville de Paris poursuive les efforts pour améliorer la qualité des conférences citoyennes : le recours à des systèmes de garants (citoyens, chercheurs, praticiens), la publication en ligne des conditions de réalisation de la conférence citoyenne (mandat de participation, critères et composition du panel, déroulé des phases de formation prévoyant l'audition de parties prenantes aux avis contradictoires), de l'avis citoyen

produit, de la réponse argumentée de l'exécutif et de l'échange entre les participants et les élus du Conseil de Paris en fin de démarche ;

- soit mis en place un guide explicatif et informatif sur le sujet abordé dans le cadre de ces conférences, qui serait envoyé en amont aux participants dans une démarche d'inclusion et de prise en compte des inégalités des citoyen.ne.s face aux dispositifs de démocratie participative ;
- les missions de l'Assemblée citoyenne prochainement installée intègrent le suivi des conférences citoyennes et autres travaux citoyens ;
- la Ville de Paris actualise les ressources en matière de participation citoyenne, parmi lesquelles les conférences citoyennes, à travers la nouvelle édition du « guide de la participation citoyenne » pensée comme une boîte à outils pour agir à destination des citoyens, associations, décideurs publics au niveau parisien mais aussi dans les arrondissements ;
- la réactualisation de ce guide intègre une démarche d'inclusion pour s'assurer de l'accessibilité des informations délivrées aux citoyennes et citoyens, avec par exemple la rédaction en « facile à lire et à comprendre ».